



COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE

LISTE DES DELIBERATIONS – SEANCE du 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 29 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillères absentes excusées : Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD.

Secrétaire de séance : Cyril RAUTURIER.

23-26-01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,69 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	50,37 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	26,05 %

23-27-02 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	807 123 €	807 123 €
FONCTIONNEMENT	853 445 €	853 445 €
TOTAL	1 660 568 €	1 660 568 €

23-28-03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS DU PATI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	90 358 €	90 358 €
FONCTIONNEMENT	198 711 €	198 711 €
TOTAL	289 069 €	289 069 €

23-29-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT LES JARDINS DU PATI 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Adopte le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	325 000 €	325 000 €
FONCTIONNEMENT	325 000 €	325 000 €
TOTAL	650 000 €	650 000 €

23-30-05 CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT « LE VAL DE SOURCE 3 »

Après délibération, le conseil municipal :

- Clos le budget annexe le lotissement « LE VAL DE SOURCE 3 ».
- Décide que l'excédent de 36 662.19 € du budget annexe le lotissement « LE VAL DE SOURCE 3 » sera reversé au budget communal.

23-31-06 MARCHE DE FOURNITURES D'ESPACES VERTS – ACCORDS-CADRES AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et les communes des Herbiers, Mouchamps, Saint Paul en Pareds, Saint Mars La Réorthe, pour les fournitures d'espaces verts,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :

- **Membre Titulaire** : Vincent MICHEL
- **Membre suppléant** : Henri RETAILLEAU

- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- Autorise le Maire à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand
Date de signature : 05/04/2023
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe